

CT0130

PFA3H5 IMA191 MAX121 FR

CRT MONTREAL QUE 05 1154

COMITE MIXTE SUR LA CONSTITUTION (LIV. PAYEE)

CHAMBRE DES COMMUNES OTTAWA ONT

ET

L'ASSOCIATION DE L'IMMEUBLE DU QUEBEC QUI REUNIT 6500 COURTIER
ET AGENTS IMMOBILIERS APPUIE SANS RESERVES LA POSITION ADOPTEE
PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'IMMEUBLE QUI, DANS UNE LETTRE
DATEE DU 25 NOVEMBRE 1980, INSISTAIT POUR QUE LE DROIT A
L'EXERCICE DE LA PROPRIETE SOIT INSERE DANS LA CHARTE DES DROITS
ET LIBERTES DE LA PERSONNE DE LA CONSTITUTION CANADIENNE.
LE REFUS DU GOUVERNEMENT ET DU NOUVEAU PARTI DEMOCRATIQUE DE
RECONNAITRE DANS LE PROJET DE CHARTE UN DROIT AUSSI FONDAMENTAL
EST CONTRAIRE AUX INTERETS HISTORIQUES DE LA POPULATION CANADIENNE.
NOUS EXHORTONS TOUS LES MEMBRES DU PARLEMENT CANADIEN A TENIR
COMPTE DE CETTE REALITE: LE DROIT A L'EXERCICE DE LA PROPRIETE
N'EST ABSOLUMENT PAS UN SUJET D'ORDRE POLITIQUE C'EST UN
PRINCIPE FONDAMENTAL SUR LEQUEL S'APPUIE NOTRE SOCIETE TOUTE
ENTIERE.

GILLES ASSELIN PRESIDENT, ASSOCIATION DE L'IMMEUBLE DU QUEBEC

1040 BEAVER HALL BUREAU 1100 MONTREAL QUE

Support

RECEIVED / REÇU
H of C - C des C
5 FEB 1981
Committees and Private
Legislation Branch
Comités et Législation Privée